

Société Civile Professionnelle d'Avocats CBF

Cet état prévisionnel est destiné à l'information du client. Seules les demandes de provisions et notes d'honoraires sont à régler.

Metz, le 19 décembre 2016

ETAT PREVISIONNEL DE FRAIS ET HONORAIRES

PROCEDURE TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE EN DEMANDE UNE PARTIE DEFENDERESSE

Ouverture de dossier 275,00 €

PROCEDURE : TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE

Etude du dossier, rédaction de l'assignation	825,00 €
<i>Eventuel mémoire complémentaire</i>	<i>550,00 €</i>
Préparation du dossier de plaidoirie	275,00 €
Honoraires de plaidoirie	275,00 €
Honoraires de vacation	1 100,00 €
<i>Eventuellement certificat de non appel</i>	<i>137,50 €</i>
 Sous-total	 <u>3 162,50 €</u>
 TOTAL HT (TVA EN SUS)	 3 437,50 €

SOUS TOUTES RESERVES OU OMISSION

AVOCAT

En sus selon convention: UV 2017 : 275 €

- ✍ Rendez-vous
- ✍ Procédure (Eventuelles conclusions 1 à 2 UV - certificat de non appel , etc ...)
- ✍ Débours (Frais de copies, frais postaux, frais de signification, etc.)
- ✍ Honoraires par partie supplémentaire majorés de ¼.
- ✍ Honoraires de résultat – 2,5 % à 7,50 % selon la convention d'honoraires